

Question parlementaire nr. 55009388C déposée par madame Katrin JADIN, Députée, à Madame Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales.

QUESTION :

L'utilisation de bombes à sous-munitions

Madame la Ministre,

Le conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a atteint un nouveau point bas. Selon l'ONG Amnesty international, l'armée azéries aurait utilisé des bombes à sous-munitions dans des quartiers résidentiels de la ville de Stepenakert. L'ONG base ses accusations sur des vidéos dont elle a su prendre connaissance. Elle y a notamment identifié des bombes à sous-munitions M095 DPICM de fabrication israélienne. Étant donné qu'Israël est un des grands fournisseurs d'armes de l'Azerbaïdjan, le lien est rapidement fait.

L'utilisation de bombes à sous-munitions est strictement interdite en toutes circonstances par la loi humanitaire internationale depuis 2010. Il faut que cette loi soit respectée sans quoi des restrictions significatives doivent être prises à l'encontre des états qui enfreignent la loi.

D'ailleurs, je ne peux absolument pas comprendre que de telles armes soient encore produites et mises en vente.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Est-il confirmé que l'Azerbaïdjan ait déployé des bombes interdites dans des quartiers résiduels ?
- Dans l'affirmative, quelles seront les conséquences pour les forces qui utilisent ce type d'armement ?
- Dans la négative, des investigations de la part de l'ONU seront-elles entamées ?
- Pour quelles raisons l'utilisation de bombes à sous-munitions est interdite mais pas sa production et vente ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

REPONSE:

Des organisations comme Amnesty International et Human Rights, entre autres, ont publié des rapports ces dernières semaines à propos de l'utilisation présumée d'armes à sous-munitions sur des zones résidentielles du Haut-Karabakh. Tant l'Arménie que l'Azerbaïdjan s'accusent d'utiliser des armes à sous-munitions dans l'actuelle escalade du conflit. La Présidence de la Convention interdisant les armes à sous-munitions, aussi connue sous le nom de Convention d'Oslo, a exprimé sa vive préoccupation face à cette situation.

Ni l'Azerbaïdjan ni l'Arménie n'ont adhéré à la Convention d'Oslo. Par conséquent, ces deux Etats ne sont pas liés par les obligations découlant de la Convention, notamment l'interdiction de la production, de la possession, de la vente et de l'emploi d'armes à sous-munitions. La Belgique prône activement l'universalisation de la Convention, car ces armes frappent sans faire de distinction entre combattants et civils. A l'heure actuelle, 110 États ont souscrit à l'interdiction de ces armes. Nous devons continuer nos efforts pour que cette norme émergente du droit international humanitaire devienne un bien commun universel.

ANTWOORD:

Onder andere Amnesty International en Human Rights Watch maakten de voorbije weken melding van vermeend gebruik van clustermunities in residentiële zones in Nagorno-Karabach. Armenië en Azerbeïdzjan beschuldigen elkaar van gebruik van clustermunities in de huidige escalatie van het conflict. Het Voorzitterschap van het Verdrag inzake het verbod op het clustermunitie, ook gekend als het Oslo Verdrag, heeft ernstige bezorgdheid uitgedrukt over deze situatie.

Noch Azerbeïdzjan, noch Armenië is verdragspartij bij het Oslo Verdrag. Bijgevolg zijn deze landen niet gebonden aan de verplichtingen die voortvloeien uit het Verdrag, namelijk het verbod op de productie, het bezit, de verkoop en het gebruik van clustermunities. België bepleit actief de universalisering van het Verdrag, want deze wapens slaan toe zonder onderscheid te maken tussen strijders en burgers. Op dit moment hebben 110 landen het verbod op deze wapens onderschreven. We moeten onze inspanningen verderzetten opdat deze norm die voortvloeit uit het internationaal humanitair recht een gemeenschappelijk universeel goed wordt.

La Belgique condamne toute utilisation d'armes à sous-munitions par n'importe quel acteur. Ces armes n'ont pas de place au 21ème siècle. La Belgique œuvra, ensemble avec les autres membres de la Convention, pour un effort renforcé en faveur de l'universalisation de la Convention.

België veroordeelt elk gebruik van clustermunitie, door gelijk welke actor. Deze wapens hebben geen plaats in de 21^e eeuw. België zal, samen met de andere verdragspartijen bij het Verdrag, alles in het werk stellen voor een versterkte inspanning met oog op de universalisering van het Verdrag.

Pour Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales, absente :

Le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique,

Voor Sophie Wilmès, vice-eersteminister en minister van Buitenlandse Zaken, Europese Zaken en Buitenlandse Handel, en de Federale Culturele Instellingen, afwezig:

De Minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's en Landbouw, Institutionele Hervormingen en Democratische Vernieuwing,

David Clarinval

